



Rapporteur : Mme ROUX

N° CP_2026_0016

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le 26 janvier 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h20.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9, L. 332-4 à L. 332-26 et R. 332-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

I. RECRUTEMENT D'AGENT.ES CONTRACTUEL.LES SUR POSTES PERMANENTS POUR DES RAISONS LIÉES AUX BESOINS DES SERVICES ET À LA NATURE DES FONCTIONS

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

Leur rémunération sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Agence du pays de Redon et des Vallons de Vilaine – Centre départemental d'action sociale de Guichen

- Un emploi de travailleur.euse social.e enfants confiés référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4966). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence du pays Saint-Malo – Mission agrément de Dol-de-Bretagne

- Un emploi d'évaluateur.trice agrément référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4266). Contrat conclu pour une durée indéterminée.

Agence du pays de Rennes

Collège Clotilde Vautier de Rennes

- Un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2608). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Collège des Hautes Ourmes

- Un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 6504). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE RESSOURCES

Service évaluation pilotage et audit

- Un emploi de chargé.e de mission pilotage décisionnel référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3102). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Direction des finances et de la commande publique - Service commande publique

- Un emploi de référent.e achat référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3315). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

Direction de la Transformation Écologique

Mission Eau

Un emploi de chargé.e de mission ingénierie en milieux aquatiques référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 4371). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Service patrimoine naturel

Un emploi de chargé.e de mission continuités écologiques référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 6266). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

II. RECRUTEMENT D'UN.E AGENT.E CONTRACTUEL.LE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Conformément aux dispositions des articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le dans le cadre d'un contrat de projet sur un emploi non permanent à temps complet.

PÔLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

Direction de la transformation écologique - Service agriculture, alimentation, énergie

- Un emploi de coordonnateur.trice des achats de denrées des collèges publics recruté sur le fondement d'un contrat de projet conclu pour une durée déterminée de trois ans rémunéré par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux.

L'objectif de ce contrat de projet est d'introduire dans la restauration des collèges des produits de qualité (50 % de produits bio et locaux à l'horizon 2028) avec des coûts maîtrisés tout en soutenant le développement d'une agriculture locale, durable et paysanne et en assurant une juste rémunération.

Conformément à l'article R. 332-38 du code général de la fonction publique relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e travailleur.euse social.e enfants confiés référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4966), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e évaluateur.trice agrément référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4266), pour une durée indéterminée ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C, de deux agent.es polyvalent.es d'entretien et de restauration référencés au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (postes 2608 et 6504), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e chargé.e de mission pilotage décisionnel référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3102), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e référent.e achat référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3315), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e chargé.e de mission ingénierie en milieux aquatiques référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 4371), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e chargé.e de mission continuités écologiques référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 6266), pour une durée déterminée de trois ans ;

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent à temps complet, de catégorie A, de coordonnateur.trice des achats de denrées des collèges publics référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux ;

La durée de ce contrat de projet est renouvelable selon les dispositions prévues à l'article L. 332-25 du code général de la fonction publique.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
27 janvier 2026
ID: CP_2026_0016

Pour extrait conforme